

Rappel du contexte

- O Parution d'un nouveau guide méthodologique de Comptabilité Analytique Hospitalière (CAH) en janvier 2012 au Bulletin Officiel sous le numéro 2011 / 9 bis.
 - Il est applicable à partir du 1^{er} janvier 2012

Ce nouveau guide met à jour :

- L'arbre analytique : l'ensemble des numéros des sections d'analyse est modifié,
- Le plan comptable simplifié,
- Les règles d'affection des charges et des produits sur les sections.
- O Ce Guide constitue le **Tome 1 « Tronc commun de la CAH»** ; les tomes suivants sont :
 - O La base de coûts d'Angers (Tome 2)
 - Le guide de l'ENC (<u>Tome 3</u>)



Le Tome 3 – Guides méthodologiques ENC

- O Contenu de la nouvelle édition :
 - O Les 3 guides méthodologiques ENC actuels (MCO, SSR, HAD)
 - => mis à jour de l'impact du Tome 1
 - O En annexes:
 - O Un arbre analytique unique et commun aux 3 ENC, incluant une comparaison avec l'arbre analytique du Tome 1

Certaines branches et certains niveaux de détail sont spécifiques en fonction des champs

- Un Plan Comptable Simplifié (**PCS**) commun aux 3 ENC :
 - PCS des charges (affectations des comptes)
 - PCS des produits (affectations des comptes)
- Les regroupements des comptes de charges en postes de charges dans les 3 ENC
- Les sigles utilisés



Nouvelle numérotation des SA – Adaptation des logiciels ENC (1)

O Constat :

La refonte du guide de CAH (modification de la numérotation de l'ensemble des sections d'analyse) nécessite une adaptation des logiciels ARCAnH et ARAMIS, ainsi que des tableaux de contrôle.

Les principes retenus sont les suivants :

- Pas d'obligation d'appliquer la nouvelle numérotation pour les établissements participant aux ENC 2012 et 2013
- Une adaptation des programmes côté ATIH afin de conserver les comparaisons entre N et N-1



Nouvelle numérotation des SA – Adaptation des logiciels ENC (2)

O Etablissement n'ayant pas procédé à la renumérotation de sa CAH :

- L'établissement fournit les données de l'ENC 2012 dans l'ancienne nomenclature.
- Aucun changement dans le déroulement de la campagne ENC 2012.
- L'établissement ne visualise que l'ancienne numérotation, y compris dans toutes les comparaisons avec N-1.

Etablissement ayant déjà procédé à la renumérotation de sa CAH :

- L'établissement fournit les données de l'ENC 2012 dans la nouvelle numérotation.
- L'établissement fournit une table de correspondance entre ancienne et nouvelle numérotation (pour les SAC, SAMX et SAMT), qui sera intégrée dans les logiciels ENC.
- L'établissement ne visualise que la nouvelle numérotation, y compris dans toutes les comparaisons avec N-1.